# Charles Loyseau, Discours de l'abus des justices de village | La justice criminelle des seigneurs selon Loyseau

**Auteur : Foucault, Michel**

## Présentation de la fiche

Coteb001_f0219
SourceBoite_001-11-chem | XVIe
LangueFrançais
TypeFicheLecture
Note éditoriale

- Allard: #ENI
- Allard: édition choisie: http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb300110522
- Loyseau: #nobnf

Personnes citées

- Allard, Albéric
- Loyseau, Charles

Références bibliographiques

- Allard, Histoire de la justice criminelle au seizième siècle
- Loyseau, Discours de l'abus des justices de village

Référentiel BNFhttps://data.bnf.fr/ark:/12148/cb300110522
RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

## Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

# Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Allard, Albéric (? -- ?)

| | |
|---|---|
| TITRE | Histoire de la justice criminelle au seizième siècle, par Albéric Allard... |
| LIEU DE PUBLICATION | Gand |
| DATE | 1868 |
| EDITEUR | Gand : H. Hoste , 1868 |

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/219?context=pdf

Loyseau



La justice criminelle des seigneurs s/ Loyseau

Des Chas des justices de village (mouvement de sortie du Livre de Offices)

- Les juges quelitrés faisaient ex + proc de crimes impunis "il ne plaît à leur gentilhomme qui sont trop coutumiers de supporter le méchants, qui ils appellent gens de service"

- "si délinquant est h. sans moyen, le gentilhomme n'a garde de lui laisser faire son procès, il n'y a bonne partie pour que la poix de la cause d'appel et de la conduite du prisonnier tombent sur lui".

- "Au contraire, si ad. h. de moyens, c'est chose fort commune que le gentilhomme compoise avec lui de la confiscation ou de l'amende. c/ si telle crimes chaud fait pour apporter du profit au seigneur justicier ; et il ne veut composer si un h. innocent, ou que le gentilhomme lui veuille mal, il ne manquera pas de témoins en son village, pr attraper une bonne confiscation, témoins qui bien souvent sont ouïs, recolé et confrontés sans porter :

BnF MSS

cité in. Allard. Histoire de la justice criminelle. XVII.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/219?context=pdf